

## OFFRE DE BIENVENUE

**PRIME DE 100 € ATTRIBUÉE PAR JDHM VIE POUR TOUTE PREMIÈRE SOUSCRIPTION  
AU CONTRAT PUISSANCE SÉLECTION<sup>(1)</sup> DÈS 500 € (dans les conditions ci-après définies)**

**Du 01/02/2017 au 28/04/2017 (inclus)**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ souhaite bénéficier de l'offre « Prime de 100 € » attribuée par JDHM Vie pour toute 1<sup>ère</sup> souscription au contrat Puissance Sélection d'un montant minimum de 500 € et investi à hauteur de 30 % minimum sur un (ou des) supports en unités de compte, le solde pouvant être investi sur un/des fonds en euros.

Fait à :

Le :

Signature :

*L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.*

Offre valable uniquement pour une **première souscription** à un contrat d'assurance vie Puissance Sélection réalisée entre le **1<sup>er</sup> février 2017 et le 28 avril 2017 inclus** (date de réception de la demande de souscription complète faisant foi) sous réserve que le versement initial soit de **500 € minimum** et affecté à hauteur de **30 % minimum sur un ou des support(s) en unités de compte**.

*Offre nominative réservée aux nouveaux clients d'Assurancevie.com et limitée à une souscription par personne physique capable majeure passée par l'intermédiaire d'Assurancevie.com, tous contrats confondus.*

Sous réserve de l'acceptation du dossier de souscription par JDHM Vie et Generali Vie, le courtier versera la prime de 100 € par chèque bancaire à l'ordre du souscripteur dans les 90 jours suivant la date d'effet du contrat et au plus tard le 28 juillet 2017 sous réserve que le contrat soit toujours en cours à cette date.

L'offre est susceptible d'être interrompue ou modifiée à tout moment, sans préavis et avec effet immédiat, par une information sur le site d'Assurancevie.com.

Note :

(1) Puissance Sélection est un contrat d'assurance vie individuel de type multisupport assuré par Generali Vie.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 € dont le siège social est situé 10 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées vous concernant. Vous pourrez exercer vos droits, par simple demande formulée par mail à l'adresse suivante : [service-client@assurancevie.com](mailto:service-client@assurancevie.com).

***Ce bon doit être rempli, signé et joint à votre dossier de souscription.***



Par dérogation aux conditions d'accès du contrat Puissance Sélection, qui exige un versement initial de 1 000 €, cette offre de bienvenue autorise exceptionnellement un versement initial de 500 €. Compte tenu de cette spécificité, toute souscription inférieure à 1 000 € doit être réalisée via un dossier de souscription version papier. Ce dossier vous est envoyé gratuitement par Assurancevie.com par voie postale après avoir effectué une demande de documentation sur notre site.

Dans tous les autres cas, soit pour les souscriptions supérieures à 1 000 €, vous avez le choix entre remplir un dossier manuellement (dossier de souscription papier) ou passer par une souscription expresse depuis notre site.